08 nov 2024 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 novembre 2024

Modification du mécanisme de rémunération de la capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi Lmodifiant la loi Électricité concernant le mécanisme de rémunération de capacité (MRC).

Les principales modifications concernent l'extension de l'exemption des obligations de remboursement pour la maîtrise de la demande (DSM) aux projets de stockage, conformément à l'approbation de la Commission européenne. En outre, à la suite des remarques du Conseil d'État, l'assise légale des enquêtes de la CREG est renforcée et la manière dont les coûts des études sur la sécurité d'approvisionnement peuvent être réglés est clarifiée.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi portant modification de l'intitulé de la section 1re du Chapitre II*bis *et de l'article 7*undecies *de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 51 34 35
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be

© 2024 - news.belgium.be